

24 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUV RAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD		

03 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	BEGUE	
-------	--------	-------	--

02 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
BEGUE	Donne pouvoir à	COMMUN

Monsieur le Maire adresse ses meilleurs vœux à tous ceux qu'il n'a pas eu le plaisir de croiser depuis le début de l'année, surtout une bonne santé et le moins de problèmes à gérer sur la commune. Il a une pensée pour les maires de Vaulx-en-Velin et Ecully notamment, qui ont eu à gérer des événements difficiles le mois dernier, avec des familles meurtries et des élus confrontés à des moments compliqués. Il faut continuer de travailler avec un bon état d'esprit, de la vigilance et toujours de la bienveillance. Il souhaite que les projets municipaux puissent arriver à maturité pour ceux qui sont en gestation.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022 : approuvé à l'unanimité.
Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MOULARD.**

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil d'accueillir virtuellement Sarah BEGUE qui ne peut être là ce soir, qui remplace Pierre BIGAUT qui a souhaité démissionner à son grand regret, pour des raisons personnelles.

Dispositions prises par Monsieur le Maire

-  **Attribution des marchés de travaux pour la rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité du groupe scolaire Françoise Dolto - 5 lots**

Par délégation du Conseil Municipal, Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil des éléments suivants :

Il est rappelé que le présent marché porte sur la rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité des locaux du Groupe Scolaire F. Dolto, maternelle et élémentaire, à Marcy l'Etoile. Opération ayant pour objectif une réduction de la consommation d'énergie – 40 % et une amélioration du confort des usagers. Les travaux d'une durée de 9 mois, comprenant la phase de préparation d'un mois, seront réalisés sur site occupé.

Les travaux ont démarré avec le changement des fenêtres.

Les prestations envisagées sont les suivantes :

- Remplacement des chaudières

- Remplacement de la majorité des fenêtres et portes-fenêtres
- Renforcement de l'isolation sous toiture
- Mise en œuvre d'une ventilation double flux pièce par pièce
- Isolation thermique par l'Extérieur
- Mise en place d'une GTB (Gestion Technique des Bâtiments)
- Travaux divers complémentaires liés aux autres travaux
- Passage en LED de l'ensemble des éclairages

La consultation en MAPA pour les marchés de travaux a été lancée le 10 juin 2022 sur le site du BOAMP avec une date de remise des offres fixée au vendredi 1^{er} juillet 2022 à 12h00. 13 plis en version électronique ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation dans le délai imparti et ont été ouverts (où apparaissent 11 réelles offres) lors de la réunion de la commission ad'hoc en date du 1^{er} juillet 2022 :

- Lot 01 « Isolation thermique par l'extérieur » : 1 offre
- Lot 02 « Menuiseries extérieures alu – Occultations » : 2 offres
- Lot 03 « Faux plafonds – Isolation » : 1 offres
- Lot 04 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » : 3 offres
- Lot 05 « Electricité courant fort – courant faible » : 2 offres
- Lot 06 « Photovoltaïque » : 2 offres

Au vu de la présentation du résultat d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre SETTANTA 7 et du bureau d'Etudes BETREC qui nous ont assistés pour la phase de passation des marchés, réalisée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (40% sur le prix et 60% sur la valeur technique), les lots 01 et 02 ont été déclarés fructueux par la commission réunie le 8 juillet 2022. Le choix s'est porté sur l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les entreprises ROLANDO POISSON et PMDP ont donc été retenues. Toutefois, le maître d'œuvre a souhaité procéder à une phase de mise au point par mail avec les candidats des 6 lots afin d'obtenir des attestations et confirmation de divers éléments, dans un délai imposé. Ces informations ne modifiant pas le classement des sociétés.

Il a été décidé de procéder à une phase de négociation avec les candidats des lots 04 et 05 et de déclarer infructueux le lot 03 pour le relancer. Enfin, concernant le lot 06, il sera également relancé, étant donné que la surface de l'installation sur toiture doit être réduite de 60 à 32 panneaux photovoltaïques, par conséquent, modifiant de manière substantielle le marché.

La relance des lots 03 et 06 a été réalisée au 4 août 2022 sur le site du BOAMP avec une date de remise des offres fixée au 7 septembre 2022 à 12h00. 3 plis en version électronique ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation dans le délai imparti et ont été ouverts lors de la réunion de la commission ad'hoc en date du 1^{er} septembre 2022 :

- Lot 03 « Faux plafonds – Isolation » : 2 offres
- Lot 06 « Photovoltaïque » : 1 offres

Au vu de la présentation de l'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre et du bureau d'études, au cours de la commission ad' hoc du 16 septembre 2022, il a été proposé par le maître d'œuvre d'effectuer une mise au point par mail avec les candidats du lot 03 afin d'obtenir des confirmations techniques et financières. Cette dernière a eu lieu le 21 septembre 2022.

Aussi, considérant les remarques de l'entreprise soumissionnaire et de l'impossibilité (invalidation du bureau de contrôle) d'installer des panneaux photovoltaïques sans travaux impactants, il est conseillé d'abandonner la prestation du lot 06. Cependant, la maîtrise d'œuvre reprend ses études pour vérifier la possibilité d'implanter une installation photovoltaïque sur la toiture du restaurant scolaire.



Une nouvelle commission ad'hoc a eu lieu le 22 novembre 2022. Au vu des éléments du rapport sur toutes les phases de mise au point et négociation, les membres ont décidé de déclarer le lot 03, 04 et 05 fructueux. Le choix s'est porté sur l'offre économiquement la plus avantageuse. Les entreprises DSL et DUBOST RECORBET (pour les lots 4 et 5) ont donc été retenues.

Comme conseillé ultérieurement, il a été décidé de déclarer le lot n° 06 infructueux et d'abandonner la prestation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école.

Ci-dessous le récapitulatif du marché, lots, attributaires et montants respectifs :

Lot	Libellé	Attributaires	Montants HT retenus
01	Isolation thermique par l'extérieur	ROLANDO POISSON	347 693.39
02	Menuiseries extérieures alu – Occultation	PMDP	394 394.79
03	Faux plafonds – Isolation	DSL ENERGIE	187 816.00
04	Chauffage – Ventilation – Plomberie	DUBOST RECORBET	611 000.00
05	Electricité courant fort – courant faible	DUBOST RECORBET	62 600.00
06	Photovoltaïque	/	/
Total HT			1 603.504.18
Total TTC			1 924 205.02

Le montant global du marché de travaux s'élève donc à 1 603.504.18 € HT soit 1 924 205.02 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de la délégation de pouvoir, le marché du lot 01 a été signé le 22 juillet 2022, celui du lot 02 le 29 juillet 2022 et ceux des lots 03, 04 et 05 le 05 décembre 2022. Ces marchés ont été dûment notifiés les jours suivants aux entreprises titulaires et transmis en Préfecture du Rhône pour contrôle de légalité.

Le chantier des menuiseries extérieures alu-occultation a démarré le 23 novembre 2022 et les autres prestations du chantier au 02 janvier 2023.

Agnès SEDDAS précise qu'un phasage a été opéré. A l'école élémentaire il y a des échanges de salle pour permettre de travailler par zone. De gros travaux ont été réalisés à l'étage. Les entreprises ont commencé à remonter les faux plafonds. La reprise de la façade va commencer côté cour d'école. Pour la maternelle, il n'y a pas de salle de repli, donc on va travailler pendant les vacances de février et d'avril.

Les entreprises sont de bonne qualité, pleines d'idées, c'est satisfaisant.

Loïc COMMUN ajoute que les produits mis en place semblent être qualitatifs.

Pascal MANTOUX demande ce qu'il en est des subventions attendues.

Agnès SEDDAS répond que tout a été notifié à la Préfecture.

Loïc COMMUN précise que tout a été fait dans les délais, la commune percevra donc les presque 800 000 € de subventions prévus. La commune a été vigilante sur les plans de subvention qui existaient. Cela divise par deux le montant des dépenses.

Agnès SEDDAS ajoute qu'en 2024 il faudra prévoir quelques travaux de peinture.

Emmanuel MICHAUX souhaite connaître la date de construction des bâtiments.

Loïc COMMUN répond qu'ils sont des années 80.

Enfin, il précise que les décisions ont été prises à l'unanimité dans les commissions.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du vallon des Pierres Rouges

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du projet phare du mandat.

Par délégation du Conseil Municipal, Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil des éléments suivants :

Dans la cadre du projet d'aménagement du vallon des Pierres Rouges, la consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre a été lancée le 11 août 2022.

La procédure retenue est une consultation en procédure adaptée inspirée de la procédure de concours permettant in fine d'avoir le choix entre 3 propositions.

Ainsi, la première phase d'appel à candidatures a été lancée le 11 août 2022 avec un délai de remise des candidatures fixé au 9 septembre 2022 à 12h00. Les candidatures reçues ont été analysées et leurs caractéristiques synthétisées par l'AMO avant d'être soumises au comité de pilotage, constituée du Maire, des membres des commissions espaces verts, de trois membres de la commission urbanisme ainsi que deux membres de la commission jeunesse.

Commission Espaces Verts	Commission Urbanisme	Commission Enfance Jeunesse
Loïc COMMUN		
Chantal DORVEAUX	Yves JASSERAND	Françoise GUTIERREZ
Nicolas MOULARD	Elzeta HODZIC	Christine GIRIN
Nathalie EYNARD	Pascal BARRAL	
Luc SEGUIN		
Pascal MANTOUX		

A l'issue de cette première phase, le comité de pilotage réuni le 26 septembre 2022 a retenu les 3 candidats suivants pour présenter un projet :

- **Atelier LUN - LUTH MEDIATIONS-AMETEN-STUDIS INGENIERIE**
1326 Route de Macon
69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
- **Atelier Anne GARDONI- SOTREC Ingénierie – ZOOM**
60 rue des Deux Amants
69009 LYON
- **URBAN STUDIO – CAP VERT ingénierie – TECTONIQUES Architectes**
16 rue Pouteau
69001 LYON

En phase de consultation restreinte et sur la base du programme détaillé rédigé par notre Assistant Maître d'Ouvrage, les trois concurrents ont remis des projets sur « Esquisse » avec un délai fixé au 21 novembre 2022 à 12h00. Compte tenu du niveau de prestation attendu, la prime versée aux candidats non retenus sera de 3 000,00 €HT.

Les projets reçus ont été ouverts par le comité de pilotage le 21 novembre 2022 à 18h00.

Ces derniers ont été exposés au public du 21 novembre au 5 décembre 2022, à la mairie et à la bibliothèque, de manière anonyme afin que les habitants puissent faire part de leurs observations. Ces dernières ont été présentées, à titre d'information, au comité de pilotage chargé de réaliser un classement des projets, et désigner le lauréat.

Il ressort de cette consultation que sur la trentaine d'observations recueillies dans les cahiers mis à disposition, la moitié est favorable au projet n° 3 d'URBAN STUDIO et le reste est partagé entre les projets 1 et 2.

Une présentation orale de chaque projet a été organisée le 6 décembre 2022 en présence des membres des groupements soumissionnaires et des membres du comité de pilotage dûment convoqués. Suite à la présentation orale des trois candidats et conformément à l'article 19 et 20 du règlement de consultation, le comité de pilotage a décidé d'engager des négociations sur les critères de la valeur technique et du prix avec les trois candidats. Les offres finales ont été réceptionnées le 15 décembre 2022 à 12h00.

Deux entreprises ont présenté une offre bis.

Suite à cette phase de négociation, le comité de pilotage, réuni le 20 décembre 2022 et après avoir examiné les projets sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation (Prix : 40 % et Technique : 60 %) ainsi qu'au vu des observations de la population, a déterminé le classement suivant :

- 1er : Groupement URBAN STUDIO (Note de 85.77/100)
- 2ème : Groupement Atelier Anne GARDONI (Note de 83.68/100)
- 3ème : Groupement Atelier LUN (Note de 83.68/100)

Ce classement est aussi en accord avec celui de la population et a été pris à l'unanimité de la commission.

Le comité de pilotage a donc retenu le projet du cabinet **URBAN STUDIO dont les honoraires s'élèvent à 204 097,50 € HT** (soit un taux de rémunération sur la mission de base de 8.69%).

Loïc COMMUN précise qu'en vertu de la délégation de pouvoir et selon le classement du comité de pilotage, j'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Vallon des Pierres Rouges le 29 décembre 2022 avec le cabinet URBAN STUDIO pour un montant de 204 097,50 euros HT. La mission de Maîtrise d'œuvre doit désormais se poursuivre par la phase APS.

Il y aura encore 6 mois d'études avant d'arriver au projet définitif. Les 1ers travaux pourraient démarrer en décembre 2023 et s'étaleront sur 2024 et tout début 2025.

Chantal DORVEAUX précise qu'elle a eu un échange avec Urban studio ce mardi et qu'ils ont déjà revu certains points ensemble et soumis un travail complémentaire sur des points étudiés.

Chantal MAITRE demande s'il est possible d'avoir des subventions comme pour l'école.

Loïc COMMUN répond que la commune est toujours en quête de subventions. Un certain nombre de dossiers va être déposé, notamment dans le cadre du fonds vert, qui est un dispositif nouveau du gouvernement, et aussi dans le cadre du plan piéton de la Métropole.

Chantal DORVEAUX précise qu'il existe 5-6 pistes de recherche de subvention.

Loïc COMMUN ajoute que les 1ers dossiers seront déposés avant le 15 février. Le pourcentage obtenu pour l'école était assez exceptionnel car c'était dans le cadre du plan France relance, mais sur ce projet les subventions n'atteindront certainement pas les 80 %.

On a reçu la notification de la Région concernant la vidéo protection il y a quelques jours, on a obtenu sur la 1^{ère} phase plus de 82 000 € de subvention. Les travaux ont été découpés en 3 phases. On a obtenu 50 000 € pour le centre bourg et 32 000 € pour grande croix, ce qui représente 80 % du montant des travaux. On va faire une demande de subvention pour la phase 2 qui est plus périphérique.

Loïc COMMUN remercie la Région pour cette subvention qui est la bienvenue.



Délibération n° 20230119-1 : Suite à la démission d'un conseiller municipal, élection d'un nouveau membre pour les commissions suivantes : Finances, Bâtiments et Développement économique – Loïc COMMUN.

Pierre BIGAUT ayant informé Monsieur le Maire de sa démission par un courrier du 13 décembre 2022, Sarah BEGUE, en sa qualité de suivante de liste, s'est vue immédiatement conférer les fonctions de conseillère municipale et sera officiellement installée lors de la séance du Conseil du 19 janvier 2023.

Pierre BIGAUT étant membre des commissions Finances, Bâtiments et Développement économique, il convient de le remplacer au sein de ces trois commissions.

Afin de respecter le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, le membre démissionnaire doit être remplacé par un conseiller du groupe auquel il appartient, en l'occurrence le groupe majoritaire.

Sarah BEGUE a fait part de sa candidature pour devenir membre de ces trois commissions.

Il est rappelé qu'en cas de désignation, le principe est le vote à bulletin secret sauf si le Conseil est unanimement favorable à un vote à main levée.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **DESIGNE** Sarah BEGUE en qualité de membre des Commissions Finances, Bâtiments et Développement économique.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour ce vote qui est un bon signal d'accueil pour Sarah BEGUE.

Finances

En préambule, Loïc COMMUN précise que l'objet de cette délibération a demandé beaucoup de travail de la part du service Finances mais également de la commission Finances et de l'adjoint aux Finances.

Délibération n° 20230119-2 : Débat d'Orientations Budgétaires – Michel LAGRANGE.

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des Finances, rappelle que les services ont été rencontrés pour établir ce rapport, qui a été vu en réunion d'adjoints et en commission Finances. Il présente ce soir le projet abouti du rapport d'orientations budgétaires, base du débat.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements et communes de plus de 3 500 habitants. Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Michel LAGRANGE informe le Conseil que la préparation du rapport d'orientations budgétaires a été perturbée par 2 événements :

- Le passage en M57 au 1^{er} janvier 2023, qui sera obligatoire en 2024 mais pour lequel la commune a devancé l'appel ce qui permet d'éviter l'encombrement des services de l'Etat quand toutes les communes y passeront ;
- Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a beaucoup mobilisé les services.

1. La trajectoire des finances publiques 2023-2027

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement ambitionne de **réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires**, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Le projet de loi de programmation prévoit ainsi de **ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici 5 ans**.

Parallèlement, **la dette publique** serait relativement stable à 111,2% du PIB en 2023, 111,3% en 2024, 111,7% en 2025,

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte fixe à 0,6% la croissance moyenne en volume de la dépense publique sur la période 2022-2027 contre 1,2% entre 2018 et 2022 et prévoit notamment :

- La trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, **avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps** ;
- Le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027 ;
- **Des aides aux entreprises limitées à cinq ans maximum à partir du 1er janvier 2023** et le conditionnement du renouvellement de ces aides à une évaluation de leurs efficacité et coût ;
- Les objectifs et le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale, **avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales**.

Le projet de loi instaure, par ailleurs, de nouveaux outils :

- **Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics via des pactes de confiance** (collectivité dont le budget est supérieur à 400 M d'€).

2. Les principaux points du budget 2023

A. L'Etat

L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics :

Tous les budgets ministériels sont en hausse, à l'exception de celui du ministère de l'économie et des finances, des missions "anciens combattants" et "plan de relance".



Les budgets consacrés à la transition énergétique et écologique augmentent de 15%, les crédits de la mission "travail et emploi" de 6,7 milliards d'euros et le budget de l'éducation nationale de 3,7 milliards (dont 935 millions pour les revalorisations salariales des enseignants). Les crédits de la mission "santé" sont majorés de 2,1 milliards (dont plus d'un milliard pour l'aide médicale d'État).

De leur côté, les budgets des ministères régaliens bénéficient d'une nouvelle hausse : + 3 milliards d'euros pour la Défense conformément à la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, +1,4 milliard d'euros pour l'Intérieur et pour la 3e année consécutive + 8% pour la Justice.

Au total, près de 11 000 postes supplémentaires de fonctionnaires pour l'État et ses opérateurs sont prévus en 2023. Ils viendront principalement renforcer les effectifs des ministères régaliens (+3 069 postes pour l'intérieur, +2 253 pour la justice et +1 547 pour les armées) et de l'éducation nationale (+2 000 postes - 2 000 postes d'enseignants seront supprimés et 4 000 postes d'accompagnants d'élève en situation de handicap - AESH- seront créés).

Le projet du gouvernement :

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

B. Les ménages

Le pouvoir d'achat des ménages :

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%). Le coût brut de la mesure est estimé à 45 milliards d'euros et son coût net à 16 milliards d'euros.

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20% des ménages les plus aisés la règlent encore.

C. Les entreprises

Les mesures pour l'emploi et les entreprises :

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'euros sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Pour assurer le maintien en emploi des salariés, le Fonds national pour l'emploi (FNE) et Transitions collectives sont dotés de 325 millions d'euros.



Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi, et des expérimentations pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024.

La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel.

Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

D. La transition écologique

Les mesures pour la transition écologique :

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+2,5 milliards d'euros). Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité sera renforcé et le dispositif MaPrimeRénov' sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.

Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu à hauteur d'1,3 milliard d'euros, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de leasing social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes).

Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fond de 250 millions d'euros.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'euros.

E. Les collectivités territoriales

Les mesures pour les collectivités locales :

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété.



3. 2023-2026 : les dépenses de fonctionnement sous tension

Quelques éléments sur le budget pour 2023-2026 :

Une inflation importante (5,9 % en 2022) qui va être génératrice d'une hausse en fonctionnement au niveau des frais de personnel, énergie, achats restaurant scolaire etc.

Un dynamisme important dans les investissements.

Un besoin constant d'autofinancement pour les investissements afin de ne pas accroître l'endettement de la commune (et du secteur public en général).

Une volonté de ne pas augmenter le taux des impôts communaux : la Taxe Foncière est la seule à la main des communes et encore, à hauteur de 50 % pour la Taxe Foncière des entreprises.

Une recherche constante de subventions auprès de l'Etat et de la Région.

Un nécessaire partage des responsabilités au sein de la commune pour la recherche d'économies (bonnes pratiques, investissements « verts » mutualisation des services, etc..).

Les points d'attention des dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 Charges à caractère général sensibles aux coûts de l'énergie en particulier
- Chapitre 012 Frais de personnels sous tension du fait de l'inflation (+ 8 % environ)
- Chapitre 65 Autres charges dépendantes aussi de l'évolution des indices
- Chapitre 66 Frais financiers toujours sous un contrôle strict

On constate une quasi-totale dépendance à l'importation au niveau du gaz.

Les stocks de gaz sont pleins mais restent à un prix élevé.

Michel LAGRANGE présente ensuite les projections du coût de l'énergie pour Marcy l'Etoile en 2023 et 2024 (éléments transmis par le SIGERLy).

Rappel des coûts 2022 : Electricité : 118 774,38 € (89 276,38€ en 2021)

Gaz : 65 263,56 € (74 682,03€ en 2021)

Prévisions :

Pour 2023 :

GAZ : + 14% (soit +/- 10 000 € sur moyenne conso 2021 et 2022)

ELECTRICITE : + 10 % en moyenne avec incertitude importante pour sites > 36 Kva
+ 12,5 % pour bâtiments pour sites <= 36 Kva

(Soit +/- 22 000 € sur moyenne conso 2021 et 2022)

- 50 % pour éclairage public (moyenne SIGERLy)

Pour 2024 :

GAZ : +250 à 300 % (soit + 140 000 €)

ELECTRICITE : ? (Demande application du bouclier tarifaire)

(Source SIGERLy du 30 novembre 2022)

Au niveau de l'évolution budgétaire, Michel LAGRANGE précise que la commune avait déjà bien anticipé ces hausses mais rappelle qu'on est aussi dépendant de la météo. On maîtrise encore moins pour 2024 car le doute persiste sur la situation internationale notamment. Il semblerait qu'on ait peut-être une hausse importante des tarifs gaz et électricité



Yves JASSERAND apporte une précision en tant que délégué au SIGERLy et informe les conseillers que les marchés ont été passés pour 2024 donc que la hausse est actée.

Michel LAGRANGE souligne que cela représente donc un poids important et rappelle qu'il faut être vigilant sur les économies d'énergie.

Michel LAGRANGE poursuit avec la présentation du Compte administratif prévisionnel au 28/12/2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

au 31.12.2022 (provisoire)

Budget communal

	FONCTIONNEMENT €	INVESTISSEMENT €	Total €
Résultat de l'exercice			
Dépenses	4 910 712.52	3 948 945.30	8 859 657.82
Recettes	6 835 398.31	2 370 735.03 (dont affectation résultat au 1068 : 1 692 700 €)	9 206 133.34
Résultat de l'exercice	1 924 685.79	-1 578 210.27	346 475.52
Excédent/Besoin de financement Antérieur reporté	107 217.72	5 121 067.79	5 228 285.51
RESULTAT CUMULE	2 031 903.51	3 542 857.52	5 574 761.03
RESTES A REALISER sur 2023			
Dépenses		3 564 263.64	
Recettes		813 920.00	
Total pour affectation en 2023 affectation au 1068 en investissement	2 031 903.51	792 513.88	2 824 417.39
	2 031 903.51		

La commune ne perçoit plus la taxe d'habitation mais elle est compensée par la taxe foncière du département à laquelle est appliqué un coefficient correcteur pour ne pas percevoir plus qu'avant. Cette correction a été faite sur les bases des taxes foncières des départements mais sur la part communale, en oubliant la part des syndicats.

Loïc COMMUN ajoute que la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de la Métropole est passée de 30 000 à 160 000 € pour Marcy l'Etoile en raison de la modification des critères de calcul et notamment grâce à la prise en compte de l'activité économique des communes. Nos nombreuses interventions en Conférence des Maires ont incité la Métropole à changer le mode de calcul.

L'évolution des recettes de fonctionnement reste difficile à prévoir :

Au chapitre 73, l'augmentation des bases de Taxes Foncières est estimée à + 7% mais il faut faire attention au coefficient de compensation.



Au chapitre 74, on retrouve la compensation de l'exonération de 50 % de la Taxe Foncière des entreprises, non maîtrisée par la commune.

Il est à noter qu'une réflexion est en cours sur la réforme du financement des collectivités territoriales (rapport CDC 10/2022).

Michel LAGRANGE rappelle que toute la politique de la commune dépend de ces questions fiscales. L'augmentation des bases de taxe foncière est importante, ce qui est une bonne nouvelle pour les collectivités mais une mauvaise pour les administrés qui verront une augmentation de leur impôt même si la commune n'augmente pas ses taux.

D'ici le vote du budget, une simulation sera faite pour déterminer quelle sera la réelle augmentation pour la commune.

Michel LAGRANGE met en lumière un exemple de l'augmentation des charges de personnel au regard de l'évolution des tâches du service Urbanisme :

Année	2020	2021	2022
Permis de construire	37	59	43
Déclarations de travaux	74	101	88
Permis d'aménager	4	3	7
Autorisation établissements recevant du public	3	11	13
TOTAL	118	174	151

Il faut développer les équipes et avoir du personnel formé, c'est un réel enjeu pour la commune.

4. 2023-2026 : un investissement dynamique

Michel LAGRANGE présente le tableau des investissements réalisés en 2022 :

Type	N°	Libellé	Budget 2022	liquide 2022	Restes à réaliser 2022
B	16	Emprunt	0.00		
D	152	Maison des arts Charbon	260 136.00	120 575.03	74 424.97
D	16	Remboursement dette	342 000.00	341 863.43	0.00
D	124	Autres matériels	138 860.38	42 779.51	17 400.00
D	126	Vehicules	40 000.00	46 674.32	0.00
D	127	Plantations espaces verts	105 674.24	16 765.04	37 376.13
D	155	Amenagements Terrains extér	200 000.00	0.00	0.00
D	158	Aménagement du vallon	415 886.00	61 579.85	311 523.00
Total D		Sous total "Autres"	1 502 556.62	630 237.18	440 724.10

Type	N°	Libellé	Budget 2022	liquide 2022	Restes a réaliser 2022
U	103	Eclairage public	332 700.00	20 000.00	206 800.00
	104	Signalisation	45 050.00	31 009.20	7 626.00
U	106	Travaux Voirie	787 773.48	245 679.47	169 165.73
U	121	Enfouissement			
U	142	Place Weissach			
U	136	Réserves foncières	0.00	0.00	0.00
U	143	Aménagement du centre	12 760.00	1 896.00	864.00
U	157	Pistes cyclables	0.00	28 190.76	32 606.40
U	159	Eleusys	2 032 000.00	1 907 798.27	6 357.20
Total U		Sous Total Urbanisme	3 210 283.48	2 234 573.70	423 419.33
Total général			9 302 801.58	3 940 632.30	3 426 149.98



Type	N°	Libellé	Budget 2022	liquide 2022	Restes a réaliser 2022
B	16	Emprunt	0.00		
B	79	Complexe sportif	305 104.99	123 627.79	16 743.60
B	84	Eglise	2 000.00	0.00	0.00
B	97	Salle des fêtes	22 601.60	20 237.44	0.00
B	99	Ecoles publiques	2 327 224.55	109 663.15	2 000 652.32
B	100	Mairie	83 100.00	39 974.63	29 980.47
B	109	Alarmes	10 000.00	0.00	0.00
B	111	Bibliothèque	56 531.22	20 614.11	865.25
B	112	Maison pour Tous	5 924.00	2 188.80	2 157.60
B	114	Cimetière	20 000.00	0.00	0.00
B	116	Logements municipaux	6 000.00	40 041.40	0.00
B	118	Terrains foot	31 906.87	15 094.07	0.00
B	122	Maison de la Rencontre	108 543.08	29 051.68	0.00
B	128	Maison Mérieux	30 582.00	15 150.00	0.00
B	129	Ateliers Municipaux	6 400.00	2 398.12	0.00
B	132	Maison Carnino/Musée	54 608.00	4 608.00	39 432.95
B	133	Maison Bonnot	6 987.04	6 369.44	0.00
B	135	Maison de l'enfance	19 000.00	477.92	0.00
B	137	Batiment La Poste	228 585.92	11 734.50	118 683.43
B	138	Restaurant scolaire	30 800.73	10 005.73	4 396.32
B	139	Maison du mail	35 000.00	79.70	0.00
B	140	Œuvres d'art			
B	141	Tennis	33 500.00	8 097.60	1 563.36
B	144	Logements sociaux	55 967.00	0.00	37 466.00
B	147	Halle municipale	1 430.40	0.00	1 430.40
B	149	Crèche municipale	94 000.00	12 831.00	27 209.92
B	150	Espace co-Working			
B	151	local associatif	52 000.00	0.00	55 000.00
B	153	Annexe Restaurant	18 670.00	4 875.85	3 559.86
B	154	Local Tir à l'Arc			
B	156	Skate park	470 040.00	354 965.99	96 521.67
B	160	Local commercial	223 454.08	11 734.50	116 343.40
B	161	Local Imp Jean colomb	250 000.00	232 000.00	10 000.00
Total B		Sous Total Batiments	4 589 961.48	1 075 821.42	2 562 006.55

Chantal MAITRE souhaite savoir pourquoi, sur la ligne éclairage public, il a été budgétisé 332 000 € mais réalisé seulement 22 000 €.

Yves JASSERAND répond que le SIGERLY est en difficulté d'effectifs ce qui a entraîné beaucoup de retard sur les travaux qu'ils ont à faire. On verra la mise à jour au moment du vote du budget car des travaux ont été fait avenue Marcel Mérieux.

Loïc COMMUN ajoute que ce n'est pas une volonté de ne pas investir, la commune leur a commandé des travaux mais ils sont en retard.



Nicolas MOULARD ajoute que toutes les communes ont voulu réduire leur consommation et effectuer des travaux en même temps, par conséquent les entreprises n'arrivent pas à suivre pour fournir le matériel.

Agnès SEDDAS complète ces propos en informant les conseillers que le SIGERLy embauche beaucoup mais a aussi de nombreux départs ce qui fait que les interlocuteurs changent fréquemment.

Laurence DOUCET demande à quoi correspond la ligne « véhicule ».

Loïc COMMUN répond qu'il s'agit de la 2008 électrique de la police municipale.

Chantal MAITRE note également une différence entre le budgété et le réalisé concernant la plantation des arbres.

Chantal DORVEAUX répond qu'à la ligne « plantation » ne correspond pas seulement aux plantations et que par conséquent elle ne peut pas répondre à cette question sans consulter les services.

Michel LAGRANGE rappelle que dès lors que les montants sont en reste à réaliser, cela veut dire que les travaux ont été engagés et que la dépense est certaine, mais on est obligés en fin d'année de différencier ce qui a été liquidé et ce qui va l'être.

Loïc COMMUN ajoute que cette année avec la sécheresse, on a arrêté de planter. Ce n'est pas que les plantations, il y a aussi les espaces verts.

Michel LAGRANGE rappelle que lors du vote du budget, on prévoit des choses mais il arrive que pour des raisons qu'on ne maîtrise pas lors du vote, des projets n'aboutissent pas.

Loïc COMMUN explique qu'il est tout à fait normal que les conseillers aient des questions sur telle ou telle ligne, c'est ainsi chaque année, aussi il les invite à les transmettre 2 jours avant pour qu'on puisse y répondre, car c'est aussi frustrant pour nous de ne pas pouvoir répondre. Cela ne nécessite pas de formalisme particulier, il convient simplement de poser la question en amont pour pouvoir répondre en séance.

Laurence DOUCET dit qu'il est même souhaitable que les conseillers posent des questions, opinion tout à fait partagée par Monsieur le Maire.

Michel LAGRANGE précise qu'il a signé 2200 mandats sur l'exercice donc qu'il est difficile de se souvenir de tout.

Michel LAGRANGE présente ensuite les principales prévisions d'investissements pour 2023 :

Dépenses

Rénovation énergétique et autres dépenses 2022 encore engagées :	3 500 K€
Aménagement du Vallon Pierres Rouges :	1 800 K€
Etudes de construction Résidence Séniors :	200 K€
Autres investissements 2023 :	3 200 K€
TOTAL :	8 700 K€

Financement

Excédent 2022 :	2 000 K€
Virement à la section investissement :	500 K€
Subventions (RAR) :	800 K€
Subventions 2023 sur investissements :	300 K€
Autofinancement :	5 100 K€
TOTAL :	8 700 K€



Edwige PATOUILLARD demande des précisions sur la ligne « autres investissements » car elle représente 3200 K€ ce qui nécessite d'être détaillé.

Michel LAGRANGE répond que l'objet de ce soir n'est pas le vote du budget mais bien le débat d'orientations budgétaires. Aujourd'hui il n'a pas une vision synthétique globale. Lors du vote, ligne par ligne, il y aura les investissements pour chaque opération. Ce qui sera important c'est au moment du vote du budget, car il conviendra de se rappeler qu'on est limité par cette volumétrie.

Loïc COMMUN rappelle qu'il est nécessaire d'avoir un équilibre entre les dépenses et les recettes. Le financement est très précis et en face il faut équilibrer avec les dépenses. Certaines choses sont clairement explicitées car elles sont déjà engagées.

Chantal MAITRE demande si les autres investissements ont été vus en commission.

Michel LAGRANGE répond que cela a été présenté par les services et que ce sera présenté au moment du vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle que le DOB est un exercice particulier, il s'agit du cap politique qu'on fixe sur les dépenses dont on est sûrs, il y a aussi les remontées des services. Il faut s'alerter si on n'équilibre pas les choses. Pour l'instant les grandes orientations politiques sont respectées, pour le budget on aura ligne à ligne.

Il précise que cela sera discuté en commission Finances, en réunion d'adjoints s'il y a besoin d'arbitrage, et transmis aux conseillers qui l'auront une semaine avant le vote pour leur permettre de poser leurs questions en amont et qu'on puisse y répondre en séance.

Loïc COMMUN comprend l'impatience des conseillers mais ce travail sera nourri en commission Finances. Le budget n'a pas encore été présenté au maire lui-même, le travail préparatoire n'est pas terminé, il est très conséquent. Lors du DOB Michel LAGRANGE présente les grandes lignes et au vote du budget, on travaille ligne à ligne.

Michel LAGRANGE poursuit et souligne que l'investissement reste très dynamique pour les prochaines années, comme le montre l'échéancier :

	2023	2024	2025	2026
Rénovation énergétique	X	X	X	X
Amélioration éclairage public	X	X	X	X
Aménagement du Vallon	X	X	X	
Renaturation cour Ecole Elémentaire	X	X		
Construction de la résidence senior		X	X	X
Voirie modes doux	X	X	X	

Edwige PATOUILLARD regrette la forme de la présentation.

Michel LAGRANGE répond que qu'il s'agit d'une prospective visuelle. Le cycle budgétaire est en plusieurs parties. Cela présente visuellement les investissements sur plusieurs années.

Loïc COMMUN rappelle que la temporalité du projet du vallon a été expliquée tout à l'heure, il a été précisé qu'on allait faire par phase. Des diapositives avec des chiffres ont été présentées. Pour la résidence senior, les chiffres ont aussi été transmis. Ce tableau est un résumé de à quel moment vont se faire les dépenses. On a bien conscience qu'on ne parle pas du montant des dépenses. Cela montre que par exemple l'éclairage public va nous occuper chaque année. Le but n'est pas de relister tout et de redonner tous les chiffres en détails.

Nicolas MOULARD rappelle que l'on est sur un vote annuel, on ne peut pas donner des chiffres à 3 ans. On est dans l'orientation.

La dette communale

Michel LAGRANGE informe le Conseil sur la situation de la dette communale.

Celle-ci est parfaitement maîtrisée.

Il présente le détail de la dette des collectivités territoriales (source : rapport CDC de février 2022).

Rapportée au produit intérieur brut (PIB), la dette publique est passée de 58,9 points de PIB en 2000, à 83,0 points en 2009, puis 97,6 points en 2019 pour atteindre 116,3 points au troisième trimestre 2021.

- Si le montant de la dette a progressé presque continûment au cours des 20 dernières années, sous l'effet de déficits publics persistants, le ratio de dette publique rapportée au PIB a augmenté très significativement en période de crise.

- Son augmentation a ainsi dépassé 18 points de PIB au cours des années 2008-2009 avec la crise financière, et a été de près de 18 points de PIB en 2020.

La dette des administrations publiques locales (APUL) s'élève à 236 Md€ à la fin du troisième trimestre 2021, soit 8,3 % de l'ensemble de la dette des APUL.

Le poids de la dette locale et son niveau ont été relativement contenus : son poids dans le PIB est passé de 8,2 à 10,0 points.

Les APUL sont principalement constituées des collectivités territoriales, qui portent 80 % de la dette locale. La dette des communes 116,3 Md€ en 2020 soit 1 712 € par habitant représente près de la moitié de la dette locale.

Les régions et les départements portent respectivement 32,3 Md€ et 34,1 Md€ de dettes, soit un peu plus de 1 % du total de la dette publique.

Au sein des APUL, la dette des organismes divers d'administration locale (ODAL) progresse depuis 2017, notamment du fait de la Société du Grand Paris (SGP), et atteint 27,4 Md€ en 2020.

La dette de Marcy l'Etoile représente 0.003% de la dette publique des communes.

L'augmentation des taux d'intérêts n'a aucune incidence sur la dette du budget communal

En 2022, la commune a procédé au remboursement du prêt relais de 1 Million d'€ sur le budget annexe de la ZA Grande Croix.

En 2023, l'endettement de la commune est inférieur à 2 ans de résultat net et représente une dette par habitant de 941 €.

Nacer SOUGH souhaite connaître le taux d'endettement de la commune.

Michel LAGRANGE répond que le seul ratio qui soit fait est celui de la dette par habitant. On peut également citer la capacité de désendettement qui est pour Marcy l'Etoile de 2 ans. Tous les prêts de la commune sont à taux fixe.



Laurence DOUCET demande à quoi correspondent les 4.5 M€ de capital restant dû.

Loïc COMMUN répond qu'on y retrouve le million d'euros du prêt relais de la zone d'activités, les 900 000 € de terrain SEMCODA et 1.9 M€ d'emprunt pour le tènement de la rue des Sources.

Michel LAGRANGE présente l'échéancier de la dette communale :

Date : 11/01/2023 18:01					
Endettement pluriannuel					
MARCY - Commune de Marcy l'Etoile					

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2022 au 31/12/2031 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2022	1 372 771.34 €	18 764.10 €	1 353 057.24 €	0.00 €	950.00 €	4 552 992.77 €
2023	495 187.95 €	19 458.87 €	475 729.08 €	0.00 €	0.00 €	3 399 935.53 €
2024	295 187.95 €	17 560.17 €	277 627.78 €	0.00 €	0.00 €	2 924 206.45 €
2025	295 187.95 €	15 644.02 €	279 543.93 €	0.00 €	0.00 €	2 646 578.67 €
2026	295 187.95 €	13 710.19 €	281 477.76 €	0.00 €	0.00 €	2 367 034.74 €
2027	295 187.95 €	11 758.47 €	283 429.48 €	0.00 €	0.00 €	2 085 556.98 €
2028	295 187.95 €	9 788.65 €	285 399.30 €	0.00 €	0.00 €	1 802 127.50 €
2029	206 572.87 €	7 800.44 €	198 772.43 €	0.00 €	0.00 €	1 516 728.20 €
2030	206 572.87 €	6 715.29 €	199 857.58 €	0.00 €	0.00 €	1 317 955.77 €
2031	206 572.87 €	5 620.93 €	200 951.94 €	0.00 €	0.00 €	1 118 098.19 €

La 2^{ème} partie du débat est consacrée au lotissement d'activités Grande Croix.

Au 31/12/2022, sur les 13 lots du lotissement, 4 sont sous compromis, 2 permis de construire ont été signés, 4 lots sont en cours de construction, 2 sont en activité (le restaurant depuis avril 2022 et le cabinet médical depuis décembre 2022). Il reste un lot à la vente.

Michel LAGRANGE présente la synthèse hors taxes de l'opération :

Coût des travaux d'aménagement HT : 1 275 K€

Remboursement avance au budget : 200 K€

Coût Total HT : 1 475 K€



Montant ventes effectives de 8 terrains HT : 1 173 K€
Compromis signés sur 4 autres terrains HT : 520 K€
Total ventes HT : 1 635 K€*
*reste 1 lot à 94 K€ HT non inclus dans le calcul

Conformément aux articles L.2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du CGCT,
Afin de clore ce Débat d'Orientations Budgétaires,
Après en avoir débattu,
Le Conseil :

- **PREND ACTE** à l'unanimité de ses membres de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le DOB,
- **VOTE** à l'unanimité de ses membres le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport qui lui a été transmis et présenté.

Ressources Humaines

Délibération n° 20230119-3 : Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés au bon fonctionnement des services, pour l'année 2023 – Loïc COMMUN.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 1°, L.332-23 2°, L.332-24 à L.332-26 et L.332-14 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, ainsi que des recrutements liés à des projets mais aussi pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi ;

Afin de faire face aux besoins des services tels que le service des affaires scolaires (recrutement des surveillants de restaurant scolaire, d'études et garderies principalement), le service Jeunesse et Sports (recrutement des animateurs des structures d'accueil des enfants et des jeunes principalement), les services techniques (recrutement pour la période estivale principalement), le service des affaires générales (recrutement sur la période estivale principalement) ou le service de l'entretien des locaux (recrutement pour la période estivale ou remplacements), l'assemblée délibérante doit chaque année créer les emplois non-permanents correspondants.

Monsieur le Maire propose donc de créer plusieurs emplois contractuels pour faire face à des besoins du service public, dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique, sur les grades suivants :

- Adjoint technique,
- Adjoint administratif,
- Adjoint d'animation,
- Adjoint du patrimoine,
- Professeur d'enseignement artistique (ensemble du cadre d'emplois)
- Educateur territorial des activités physiques et sportives



Il convient de créer ces emplois sur la base de temps complet pour les postes d'adjoints technique et d'adjoints administratifs, et de temps non-complet pour les adjoints d'animation, les adjoints techniques intervenant pour l'entretien des locaux, les adjoints du patrimoine, les professeurs d'enseignement artistique et éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

C'est une volonté de la commune de financer toutes ces activités et pour cela il faut créer des emplois de contractuels.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres décide de :

- **CHARGER** Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- **CREER** les emplois contractuels nécessaires au bon fonctionnement du service public,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants au recrutement des agents contractuels,
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget 2023 de la commune (chapitre 012).

Délibération n° 20230119-4 : Signature de la convention annuelle 2023 du Comité Social du personnel de la Métropole lyonnaise, de ses collectivités territoriales et établissements publics – Loïc COMMUN.

L'association « Comité social du personnel de la Métropole lyonnaise, de ses collectivités territoriales et établissements publics » a pour objectif d'instituer en faveur des agents de la Métropole de Lyon et des collectivités publiques adhérentes implantées sur le territoire de la Métropole de Lyon, toutes formes d'aides jugées opportunes, notamment financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécifiquement dans le domaine social, culturel et sportif, et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents de ces différents services et collectivités publiques.

La commune de Marcy l'Etoile est membre de cette association depuis 1981.

La convention d'adhésion est annuelle et a pour objet, d'une part de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre du développement des actions sociales en faveur du personnel du membre-adhérent, et d'autre part de rappeler les règles d'utilisation de l'aide financière apportée par le membre-adhérent.

La contribution annuelle au financement des prestations sociales se compose de la manière suivante :

- Une subvention financière affectée aux actions mises en œuvre en faveur des agents et au financement des frais de gestion courante de l'association. Cette subvention est calculée sur la base du compte administratif 2021 et représente 0.9% de la masse salariale de l'ensemble du personnel de la collectivité.
- Il s'agit du chapitre « Charges de personnels et frais assimilés » regroupant les :
- Comptes 63 : impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération
 - Compte 64 : charges de personnel hors 6414 « personnel rémunéré à la vacation »

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2023 du Comité Social du



personnel de la Métropole Lyonnaise, de ses collectivités territoriales et établissements publics ainsi que ses éventuels avenants.

- **De DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au chapitre 012.

Culture

Délibération n° 20230119-5 : Convention de partenariat Métropole-communes pour le soutien à la lecture publique sur le territoire Métropolitain – Christophe MARIE-BROUILLY.

Christophe MARIE-BROUILLY, conseiller délégué à la Culture, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la loi MAPTAM, il a été confié depuis 2017 à la Métropole de Lyon la responsabilité de définir et de mettre en œuvre la politique de lecture publique à l'échelle du territoire et de poursuivre et développer dans ce cadre le soutien apporté aux bibliothèques des communes partenaires autrefois assurée par le département.

Une convention avait été signée en 2018 par les 40 communes de moins de 12 000 habitants bénéficiaires du service afin de préciser le cadre du partenariat pour une durée de quatre ans.

Cette convention prend fin en 2022 et il convient de signer une nouvelle convention qui servira de cadre jusqu'en 2027 (jointe en annexe).

Il informe le Conseil qu'il a participé à une réunion le 28 octobre 2022 réunissant l'ensemble des communes concernées afin de faire un bilan sur le fonctionnement des quatre dernières années et d'étudier les évolutions des services proposés dans le but d'établir le périmètre de la convention 2023-2027.

Il a été souligné à cette occasion que les bibliothèques étaient des acteurs incontournables de la culture, du lien social et de la médiation numérique.

La Métropole maintient via la BmL le soutien apporté au 40 bibliothèques partenaires < 12 000 habitants eu égard à sa compétence obligatoire.

Elle continue à animer plus largement le réseau des 57 bibliothèques du territoire métropolitain et accompagne le développement de réseaux communaux.

Elle renforce l'offre :

➤ Au niveau du prêt de documents

- Possibilité d'emprunter CD et DVD pour l'ensemble des bibliothèques
- Évolution de l'outil SIGB
- Développement de collections spécifiques (DYS, facile à lire...)
- Constitution d'une collection d'ouvrages métiers à destination des professionnels

➤ Au niveau du conseil et de l'expertise

- Montée en compétences sur différents domaines (montage vidéo, book tubes, aménagements...)
- Renforcement de l'accompagnement des réseaux intercommunaux
- Nouvelle répartition des référents de territoires

➤ Au niveau des ressources numériques

- Offre VOD
- Évolution de l'offre de presse



- Renforcement du matériel numérique empruntable
- Lancement de la BNM (Bibliothèque Numérique Métropolitaine)
- Charte d'inclusion numérique en bibliothèque

➤ Au niveau de la navette

- Doublement de la navette
- Étude en cours du transport de matériel d'animation
- Application du nouveau règlement de service

➤ Au niveau de l'action culturelle

- Programmation annuelle
- Mise en circulation d'expositions
- Enveloppes de financement dédiées par projet
- Renforcement du budget

➤ Au niveau de la formation

- Poursuite de l'enrichissement de l'offre
- Ouverture du bibliotour aux élus

➤ Au niveau de l'organisation

- Convention unique avec les 41 communes
- Règlement de service + pratique
- Création d'un poste de responsable dédié au Pôle Métropole
- Nouvelle identité visuelle

La commune a pu participer au festival AMPLI pour lequel la Métropole propose des artistes qui viennent se produire dans la bibliothèque. On a aussi eu l'an dernier une exposition à la bibliothèque sur les femmes, c'était aussi un accompagnement de la Métropole. Cela représente un soutien important.

Michel LAGRANGE ajoute que dans le cadre de l'action culturelle ce sera peut-être intéressant de s'appuyer sur cela plutôt que de payer des intervenants extérieurs et ainsi nous permettre de faire des économies.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire signer la convention de partenariat Métropole-Communes pour le soutien à la lecture publique sur le territoire Métropolitain ainsi que ses annexes.

Délibération n° 20230119-6 : Tarification de l'Ecole de la Culture à compter de septembre 2023 – Christophe MARIE-BROUILLY.

Les tarifs de l'Ecole de la Culture sont inchangés depuis sa création en 2018.

Afin de prendre en compte notamment le coût des intervenants, Christophe MARIE-BROUILLY propose d'augmenter les tarifs comme suit à compter de septembre 2023 :



Tarifs actuels		Proposition d'augmentation	
Marcylois	Extérieurs	Marcylois	Extérieurs
80 €	96 €	85 €	102 €

Edwige PATOUILLARD rappelle qu'il y a un écart de tarif énorme avec une matinée passée au centre aéré.

Françoise GUTIERREZ informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière avec le service Culture et les partenaire du centre aéré pour faire en sorte de modifier les inscriptions. Les enfants qui s'inscriront à l'école de la culture, des sports ou à la piscine, ne pourront pas s'inscrire 2 années de suite, sauf pour la natation, ceci afin que plus d'enfants puissent bénéficier de ces activités.

Edwige PATOUILLARD dit qu'au-delà des modes d'inscription, il y a aussi la question des montants. Christophe MARIE-BROUILLY répond que l'idée est de pouvoir ouvrir au plus grand nombre. Par conséquent on va essayer d'avoir une rotation et ne faire qu'une activité dans la journée.

Loïc COMMUN rappelle que pour les familles à revenus les plus faibles, le centre aéré est très accessible et on ne veut pas non plus que les tarifs de l'école de la culture soient élitistes.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** l'actualisation de la tarification de l'école de la culture telle que proposée ;
- **DIT** que cette tarification sera applicable à compter de septembre 2023.

Christophe MARIE-BROUILLY partage deux informations : la nuit de la lecture à la bibliothèque aura lieu ce week-end et la billetterie des Nuits du Loup est ouverte.

Sport et Vie Associative

Délibération n° 20230119-7 : Tarification des activités sportives municipales à compter de septembre 2023 – Henry KOUZOUPIS.

Henry KOUZOUPIS, adjoint en charge du Sport et de la Vie associative, précise que les tarifs sont votés en amont, tout comme pour l'école de la culture, afin de pouvoir anticiper les inscriptions.

Il informe les conseillers que lors de la réunion de la commission du 3 octobre 2022, il a proposé de revoir la tarification des activités municipales qui n'ont pas augmenté depuis 2018 pour l'Ecole des Sports et la natation enfants, et depuis 2021 pour les cours adultes (natation et multisports). Lors de cette réunion il a été décidé de proposer d'augmenter de 6% les activités municipales adultes et enfants sans transport (école des sports, natation et multisport adultes) et de 12% les activités municipales avec transport (natation enfants).



La nouvelle grille tarifaire fait apparaître les tarifs pour les familles marcyloises et extérieures.

Ces nouveaux tarifs seraient appliqués à compter de septembre 2023, et figureront sur les documents distribués lors des inscriptions qui auront lieu au mois de mai/juin 2023 pour les activités enfants, et en septembre 2023 pour les activités adultes.

ACTIVITES	TARIFS ACTUELS		PROPOSITION TARIFS 2023/2024 + 6% activités sans transport + 12% activités avec transport		
	Marcylois	Extérieurs	Marcylois	Extérieurs	
ECOLE DES SPORTS	80	96	85 Soit + 5€	102 Soit + 6€	tarifs depuis 2018
NATATION ENFANTS	122	146	137 Soit + 15€	164 soit + 18€	tarifs depuis 2018
NATATION ADULTES	125	150	133 soit + 8€	159 soit + 9€	tarifs depuis 2021
MULTISPORTS	62	75	66 soit + 4€	80 soit + 5€	tarifs depuis 2021

Edwige PATOUILLARD demande quel est le public concerné pour le multisports.
Henry KOUZOUPIS répond qu'il s'agit d'un cours pour adulte le vendredi soir.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** l'actualisation de la tarification des activités sportives municipales telle que proposée ;
- **DIT** que cette tarification sera applicable à compter de septembre 2023.

Affaires Scolaires

Délibération n° 20230119-8 : Convention de mise à disposition de l'ENT « LACLASSE.COM » – Jean-Yves GARABED.

Dans le cadre du Pacte de Cohérence Métropolitain, Jean-Yves GARABED, adjoint en charge des Affaires Scolaires, rappelle qu'il existe une thématique sur le numérique éducatif, notamment la mise en place de services éducatifs en ligne adaptés à chaque âge tout en favorisant les liens entre l'école et les familles. Il s'agit de l'ENT « LACLASSE.COM ».

C'est un portail web entièrement développé et hébergé par la Métropole de Lyon, garantissant aux utilisateurs une maîtrise totale des données personnelles. Ce site est accessible depuis internet avec un compte préalablement habilité.



Il permet le partage de fichiers, le stockage de données, la messagerie, les échanges par visio, la mise en place de projets interdisciplinaires.

La Métropole de Lyon assure la maintenance et le support aux utilisateurs. Aussi, les services académiques en coordination avec la Métropole, les directeurs d'établissement et la commune assureront la formation des enseignants.

A ce jour, la directrice de l'école maternelle F. DOLTO et son équipe enseignante en ont fait la demande.

Afin d'adhérer à ce dispositif, une convention est établie entre la Métropole de Lyon et la commune. Elle précise toutes les modalités d'utilisation et financières. En effet, la commune de Marcy l'Etoile doit s'acquitter d'une adhésion forfaitaire annuelle de 150 € par groupe scolaire.

Edwige PATOUILLARD demande si l'élémentaire a fait la demande pour s'inscrire dans ce dispositif.

Jean-Yves GARABED répond que non.

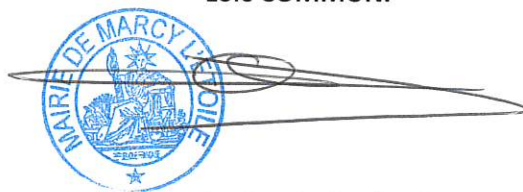
Edwige PATOUILLARD estime que c'est dommage car cela prépare les enfants au collège.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer chaque année la convention de mise à disposition de l'ENT « LACLASSE.COM » ;
- **D'INSCRIRE** annuellement le montant de l'adhésion au budget primitif communal en abondant l'article 65818 de la section de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le Secrétaire de séance,
Nicolas MOULARD.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Nicolas Moulard', is written over a large, light-colored diagonal line.